

# L'ANESTAPS

présente son

11 INDICATEUR DU COÛT  
DE LA RENTRÉE EN STAPS

ÉTUDIANTS  
ÉGALITÉ  
DES  
CHANCES  
INSCRIPTION UFR

COVID-19 AIDES SOCIALES FILIÈRE  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPORTIVE STAPS RENTRÉE  
SPORT APS  
UNIVERSITÉS  
FORMATION  
DE LA RENTRÉE  
ACHAT MATÉRIEL SPORTIF  
ANESTAPS  
BOURSES SUR  
GUICHET UNIQUE  
BOURSES  
UNIQUE  
FORMATION  
DE LA RENTRÉE  
PRÉCARITÉ BOURSES SUR  
ÉTUDIANTS  
CRITÈRES  
SOCIAUX  
FLATRON



WWW.ANESTAPS.ORG

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

coût de la rentrée en STAPS

## SOMMAIRE

Avant-propos.....	p.1
Présentation de l'ANESTAPS.....	p.2
Présentation de l'Indicateur.....	p.3
<i>Calcul et analyse du coût de la rentrée en STAPS</i>	
<i>Calcul et analyse générale du coût de la rentrée en STAPS</i>	
Détail de calcul et analyse de l'impact du coût des équipements sportifs pour les étudiants STAPS.....	p.6
Focus et revendications de l'ANESTAPS.....	p.7
Méthodologie de calcul et Sources.....	p.15
Annexe : bibliographie et références.....	p.16
Contacts.....	p.17



## AVANT-PROPOS

Bien que la France fasse partie des 10 pays les plus riches du monde, **20,8% des étudiants vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté**, faisant ainsi de cette population l'une des plus pauvres de France. La précarité étudiante est une problématique remettant systématiquement en cause l'accès à l'enseignement supérieur et l'égalité des chances. Face à ce constat alarmant, l'ANESTAPS, seule organisation représentative des étudiants en STAPS, publie chaque année son **indicateur du coût de la rentrée**. En effet, cet outil nous permet de rendre compte de **l'augmentation réelle des frais engendrés par la rentrée universitaire**.

Illustrant l'augmentation des frais de rentrée, frais de vie courante et frais spécifiques à la filière STAPS, le **11e indicateur du coût de la rentrée de l'ANESTAPS est significatif des difficultés financières qu'éprouvent les étudiants STAPS lors de la rentrée universitaire**. Le contexte de crise sanitaire impactant l'ensemble des étudiants vient mettre en exergue le précédent constat depuis maintenant 2 ans.

Par ailleurs, le gouvernement annonçait en juin dernier une augmentation des bourses sur critères sociaux de 4%, ne compensant pas l'inflation de 5,8% (en juin 2021). Ainsi, les dernières mesures pour le pouvoir d'achat déployées sont un acte grandement insuffisant ne répondant pas à la misère à laquelle fait face la population estudiantine. Ces mesures, ne concernant que les étudiants boursiers, délaissent encore une fois les étudiants en dehors des critères de bourses, pourtant tout autant touchés par la précarité. Cela témoigne d'un système d'aides sociales inadapté aux besoins des étudiants.

Les étudiants en STAPS se voient ajouter d'autres dépenses liées aux enseignements spécifiques à la filière, notamment avec l'achat obligatoire des équipements nécessaires à la pratique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA), frais illégaux que les étudiants doivent donc déboursier en supplément de leurs droits d'inscriptions. Pour cette rentrée 2022, **14,5% du coût total de la rentrée en STAPS sont consacrés à l'achat des équipements sportifs**. Cela représente un obstacle pour nombre d'étudiants, les contraignant à souscrire des prêts étudiants ou encore à prendre un emploi alimentaire.

L'ensemble de ces constats témoignent d'un cruel manque de considération du gouvernement envers les étudiants. Il est urgent d'agir de façon concrète pour répondre durablement à ces problématiques, relevées par l'ANESTAPS depuis plusieurs années, et lutter contre l'extrême précarité à laquelle fait face l'ensemble des étudiants.

Enfin, à l'aube des jeux de Paris 2024, l'ANESTAPS s'indigne du manque de considération accordé aux futurs professionnels du champ du sport, et plus globalement, du peu de financement accordé aux universités pour le déploiement de politiques ambitieuses pour favoriser l'accès à la pratique de chaque étudiant.

Timothée Brun,  
**Président de l'ANESTAPS.**

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

### PRÉSENTATION DE L'ANESTAPS

Créée en 1999, l'**ANESTAPS**, l'Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est aujourd'hui **l'unique organisation représentative des 150 000 jeunes** dans le champ du sport et de l'animation en France.

Entièrement composée de bénévoles étudiants, la **fédération regroupe 54 associations dans son conseil d'administration** qui se réunit 8 fois par an. Son fonctionnement basé sur un modèle de démocratie participative lui offre une importante couverture territoriale et lui permet ainsi de prendre position sur les différents sujets qu'elle traite, tout en veillant à conserver une indépendance politique. À ce titre, **l'ANESTAPS est devenue l'interlocutrice privilégiée de partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif** grâce à son expertise sur la jeunesse, l'enseignement supérieur et le sport.

Les champs d'action de l'ANESTAPS sont basés sur deux missions principales. La première correspond à la **représentation des étudiants**. L'ANESTAPS veille ainsi à **améliorer la vie des étudiants et garantir l'égalité des chances de tous les jeunes** au sein de leur cursus universitaire et professionnel, notamment par le biais de son adhésion et de son ancrage au sein de la **Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)**. L'ANESTAPS forme et informe ses représentants élus au sein des différents conseils universitaires (CA, CFVU, CROUS, Conseils d'UFR...) et ses associations afin de leur permettre **de défendre les droits, intérêts moraux et matériels aussi bien collectifs qu'individuels** de l'ensemble des étudiants de façon optimale.



La seconde grande mission de l'ANESTAPS est **la mise en place de projets d'innovation sociale**. Convaincue que le sport et la pratique d'activité physique sont des vecteurs de cohésion sociale et de sensibilisation, **l'ANESTAPS construit des projets autour de ces outils pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux actuels** comme la santé, la lutte contre les discriminations, le handicap, l'environnement, ou encore la solidarité. Attachée au modèle d'éducation populaire qui est centrale dans son fonctionnement propre, **l'ANESTAPS veille perpétuellement à donner la parole aux jeunes** pour favoriser leur intégration au sein des débats et auprès des instances décisionnaires.



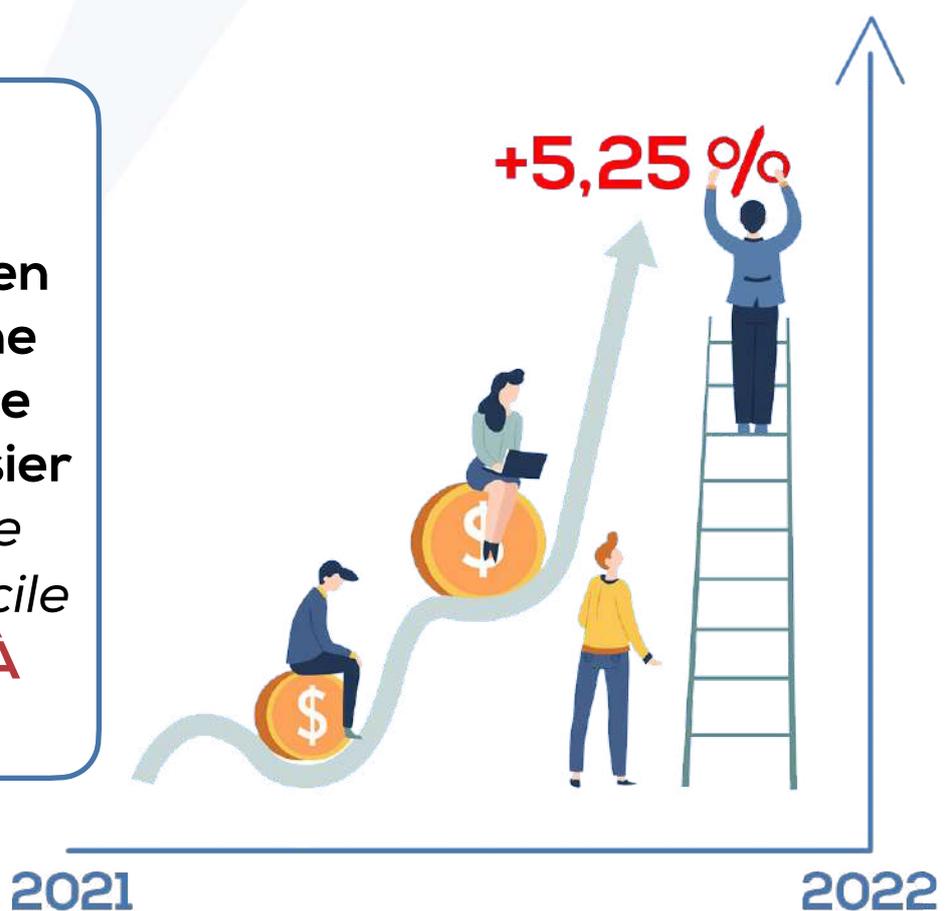
## CACUL ET ANALYSE DU COÛT DE LA RENTRÉE EN STAPS

L'ANESTAPS présente chaque année son indicateur du coût de la rentrée pour un étudiant STAPS afin de **faire apparaître l'évolution du coût que représente la rentrée universitaire pour un étudiant STAPS**. Celui-ci compile des dépenses réparties en deux catégories : les frais spécifiques à la rentrée universitaire et les frais de vie courante.

L'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en licence en STAPS, ne suivant qu'une seule formation, non boursier et décohabitant (*ne vivant plus au domicile familial*).

Le calcul de cet indicateur est chaque année basé sur une méthodologie précise afin de garantir une représentativité efficiente permettant l'analyse concrète de l'évolution des conditions de vie des étudiants en STAPS. Pour ce fait, l'ANESTAPS s'appuie sur la méthode proposée par la FAGE (*Fédération des Associations Générales Étudiantes*) pour calculer le coût spécifique aux étudiants STAPS. Cette année, l'ANESTAPS présente donc son 11<sup>e</sup> Indicateur du coût de la rentrée en STAPS, basé sur le 20<sup>e</sup> indicateur du coût de la rentrée présenté par la FAGE.

**Ainsi, le coût de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en licence en STAPS, ne suivant qu'une seule formation, non boursier et décohabitant (*ne vivant plus au domicile familial*) S'ÉLÈVE À 2945,12 €.**



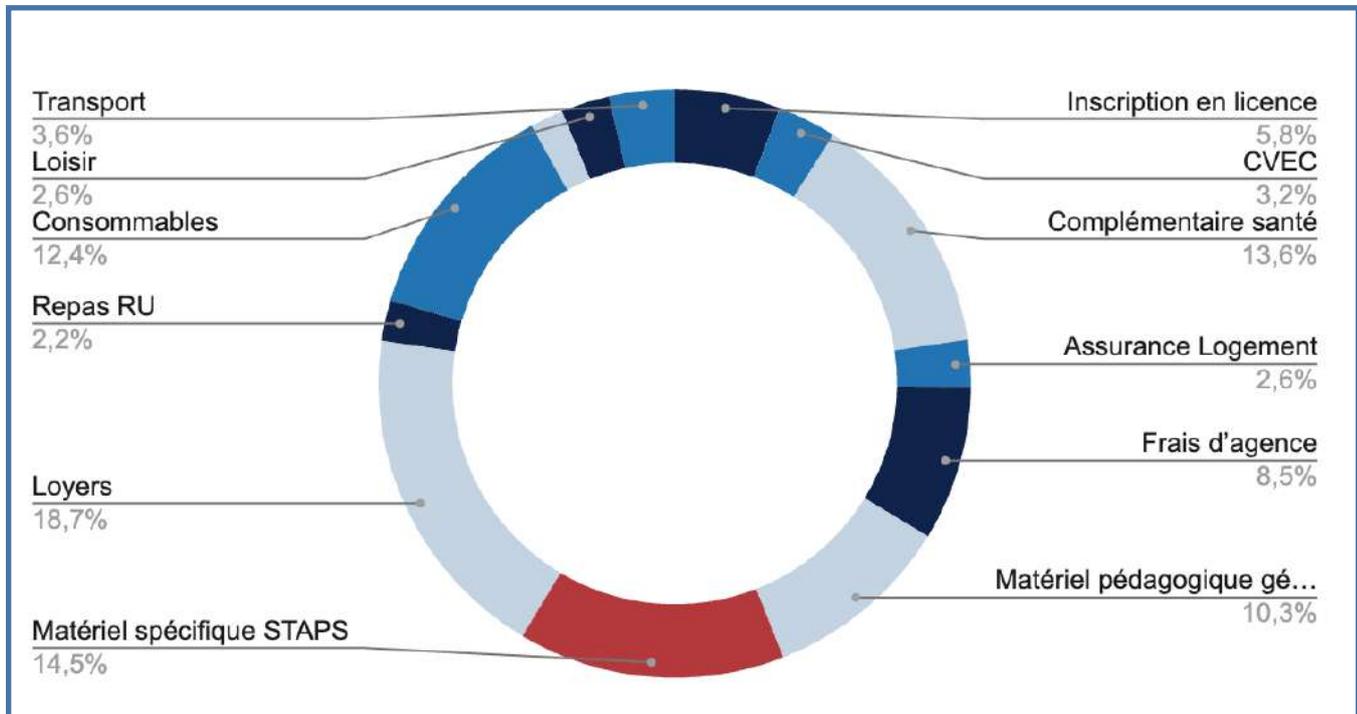
# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

### CALCUL ET ANALYSE GÉNÉRALE DU COÛT DE LA RENTRÉE EN STAPS

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	FRAIS DE VIE COURANTE
<b>Frais de scolarité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Inscription en licence</i> : 170,00 €</li> <li>• <i>CVEC *</i> : 95,00 €</li> </ul>	<b>Loyers :</b> 551,60 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Régions</i> : 508,93 €</li> <li>• <i>IDF</i> : 670,76 €</li> </ul>
<b>Complémentaire santé :</b> 401,07 €	<b>Repas RU :</b> 66,00 €
<b>Assurance Logement :</b> 76,28 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Régions</i> : 75,72 €</li> <li>• <i>IDF</i> : 77,84 €</li> </ul>	<b>Consommable (alimentaire + équipements divers) :</b> 365,80 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Régions</i> : 356,10 €</li> <li>• <i>Île-de-France</i> : 392,89 €</li> </ul>
<b>Frais d'agence :</b> 249,93 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Régions</i> : 232,00 €</li> <li>• <i>IDF</i> : 300,00 €</li> </ul>	<b>Téléphonie et internet :</b> 53,32 €
<b>Matériel pédagogique général :</b> 304,58 €	<b>Loisir :</b> 77,89 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Région</i> : 76,40 €</li> <li>• <i>IDF</i> : 82,06 €</li> </ul>
<b>Matériel spécifique à la formation STAPS :</b> 428,45 €	<b>Transport :</b> 105,21 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Région</i> : 103,61 €</li> <li>• <i>IDF</i> : 109,66 €</li> </ul>
<b>Somme totale des frais spécifiques de rentrée : 1725,31 €</b>	<b>Somme totale des frais de vie courante : 1219,84 €</b>

\* CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus. La CVEC est une contribution à régler chaque année dans le cadre de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. La CVEC provient de la Loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) mise en place le 8 mars 2018. L'un des objectifs était d'instaurer des mesures fortes pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants et notamment mettre fin à la cotisation RSE (régime de sécurité sociale étudiant), qui coûtait 217 € aux étudiants. La CVEC vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, notamment par la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé. Le fléchage précis de la CVEC reste encore aujourd'hui très trouble, ne permettant pas une utilisation optimale et adaptée de celle-ci.



Pour cette rentrée 2022-2023, le coût de la rentrée pour les étudiants en STAPS est de 2945,12 €, **soit une hausse de 5,25% comparée à l'année 2021-2022.**

**Un étudiant STAPS, par les enseignements spécifiques qu'il doit suivre (pratique d'activités physiques et sportives) a un coût de rentrée supérieur de 17,02%** comparé à un étudiant de l'enseignement supérieur n'ayant pas cette spécificité, passant ainsi de **2516,67 € pour un étudiant hors STAPS à 2945,12 € pour un étudiant en STAPS.** Ces frais complémentaires représentent un coût de 428,45 €.

**14,5% EST CONSACRÉE AU MATÉRIEL SPORTIF SPÉCIFIQUE À LA FILIÈRE STAPS**



# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

coût de la rentrée en STAPS

## DÉTAIL DE CALCUL ET ANALYSE DE L'IMPACT DU COÛT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES ÉTUDIANTS EN STAPS

Tableau de comparaison du panier STAPS 2022 par rapport à 2021

UE SPORTIVES	PANIER STAPS 2021	PANIER STAPS 2022
NATATION	10,90 €	11,68 €
SPORTS COLLECTIFS	34,83 €	37,18 €
SPORTS DE RAQUETTE	13,38 €	14,93 €
SPORT DE COMBAT	26,47 €	27,39 €
APPN *	42,65 €	43,65 €
ATHLÉTISME	34,99 €	34,99 €
DIVERS	242,48 €	258,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>405,70 €</b>	<b>428,45 €</b>

\* APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

Pour cette analyse, nous avons choisi de sélectionner des équipements sportifs de premier prix de magasins de grande distribution (Decathlon, Go Sport, Intersport), nécessaires à six APSA représentatives de l'ensemble des domaines d'APSA que nous pouvons retrouver dans le tableau ci-dessus.

Nous pouvons constater **une augmentation de 6,38% du coût du matériel sportif nécessaire aux unités d'enseignements sportives en STAPS comparativement à la rentrée 2021**. Lors de la rentrée 2021, ce chiffre ne représentait que 1,13%. Cette différence conséquente **met en lumière l'impact de l'inflation sur l'achat du matériel sportif lors de cette rentrée universitaire**.

L'achat des équipements sportifs supplémentaires et spécifiques aux études de STAPS représentent ainsi une augmentation de 17,02% sur le coût de la rentrée d'un étudiant non boursier dans cette filière.



## FOCUS ET REVENDICATIONS DE L'ANESTAPS

Afin d'illustrer nos revendications, nous avons eu accès à différents témoignages d'étudiantes :

- Aelig Marchix, étudiante en troisième année de licence STAPS Management du Sport à l'Université Rennes 2 (A. M.).
- Jeanne Bakker, anciennement étudiante en troisième année de licence STAPS Management du sport à l'Université Clermont Auvergne (J. B.).

### Précarité étudiante et nécessité d'une réforme du système d'aides sociales étudiante

**20,4 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté en France.**

Le témoignage d'Aelig, étudiante en STAPS, ne fait qu'illustrer ce chiffre alarmant, témoin d'un système d'aides sociales loin de répondre aux réels besoins des étudiants. La pandémie a mis en lumière des problématiques du système d'aides sociales étudiantes présentes depuis de nombreuses années.



« En L1 j'étais dans un logement de 7 m carré, qui n'était donc même pas légal, mais ça me permettait de payer moins cher (...). Quand j'ai déménagé, j'ai arrêté de manger de façon régulière, c'était un repas CROUS par jour. Je mangeais la moitié du sandwich le midi et je gardais l'autre pour le soir au cas où j'avais vraiment faim. » (A. M.)

**Face à ce constat atterrant, l'ANESTAPS milite aux côtés de la FAGE pour une refonte du système d'aides sociales étudiantes. Il est nécessaire de mettre en place un mode de calcul plus cohérent, prenant en considération les besoins propres de chaque étudiant, supprimant ainsi les effets de seuil. Cette réforme doit également inclure la mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes.**

Les bourses sur critères sociaux excluent aujourd'hui les étudiants issus des catégories socioprofessionnelles moyennes et basses qui ne peuvent donc ni prétendre aux bourses, ni être aidés suffisamment par leurs parents, et se retrouvent dans des situations d'extrême précarité.

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

« Je suis au-dessus des revenus maximum pour avoir les bourses... mais ma situation familiale fait que mon père ne m'aide pas et ma mère fait ce qu'elle peut pour ma sœur et moi, mais ça ne suffit pas du tout à ce que je puisse vivre et manger à ma faim. » (A. M.)



**45% des étudiants non-boursiers qui sont contraints de recourir à un emploi pour subvenir à leurs besoins.**

La modification du mode de calcul basé sur la situation propre de chaque étudiant doit permettre **un élargissement du nombre d'étudiants éligible et une revalorisation des bourses sur critères sociaux.**



« Je travaille tout le temps depuis ma L1, quand j'ai commencé, je bossais de nuit, je finissais à 7h30/8h, j'allais en cours après, parce que c'était le seul moyen pour toucher suffisamment d'argent. Allier ça avec mes cours, c'est absolument pas viable, quand j'allais en cours le matin, c'était impossible pour moi d'être attentive et je faisais uniquement acte de présence. » (A. M.)

L'ANESTAPS rappelle l'urgence d'agir, la **refonte du système d'aides sociales attendue depuis de nombreuses années ne peut plus être repoussée**. Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour permettre à chaque étudiant de vivre dans des conditions dignes.

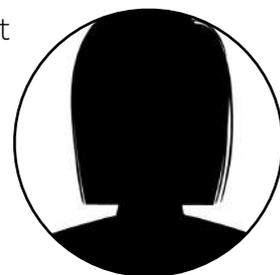


## Frais complémentaires illégaux, une remise en cause de l'accessibilité à la filière STAPS

La formation STAPS nécessite la pratique d'APSA différentes chaque semestre, engendrant des achats de matériel sportif indispensables. **Les frais qu'engendrent ces achats représentent une part conséquente du budget de rentrée de chaque jeune en STAPS (14,5%)**, au détriment d'autres frais de premières nécessités tels que le logement, l'alimentation et l'accès aux soins. Ces dépenses sont obligatoires et sont renouvelées chaque semestre tout au long du cursus.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire d'évoquer la question des frais d'inscriptions à l'université. L'arrêté du [19 avril 2022 relatif aux droits d'inscription dans l'enseignement supérieur](#), mis à jour par l'arrêté du 22 mai 2022, cadre le montant des droits d'inscriptions. Celui-ci mentionne un montant de 170 € pour une inscription en licence à l'université. Les étudiants peuvent être amenés à déboursier d'autres frais complémentaires. La décision du [Conseil d'Etat du 7 juillet 1993 précisant que l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4](#), mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les "rémunérations pour services rendus" ne sont possibles que si "les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées" et leur "non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre". Cependant, lors d'une inscription au sein du cursus STAPS, l'achat de matériel sportif réclamé par le corps enseignant est indispensable à la validation d'une année universitaire. Ces frais supplémentaires obligatoires sont donc à ajouter aux 170 € légalement cadrés, pouvant ainsi être définis comme des frais illégaux.

« À l'entrée en L1, ils m'ont donné mes disciplines, la semaine d'après il fallait qu'on ait acheté notre propre matériel si on voulait pratiquer, sachant qu'il y a ensuite eu le covid, donc j'ai investi le matériel sur les trois disciplines pour l'utiliser une fois. [...] Ça reste un investissement tous les ans, sur lequel tu dois faire des concessions ailleurs, parce que si tu n'as pas ton matériel, on te sort du cours. » (A. M.)



Face à la situation de précarité à laquelle fait face l'ensemble des étudiants, il n'est pas tolérable qu'ils soient contraints à payer des frais en supplément de leur inscription.

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

Consciente que ces frais témoignent largement d'un manque de moyens dans les universités, l'ANESTAPS demande un investissement massif vers l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cet investissement est nécessaire pour permettre aux universités l'achat des équipements sportifs nécessaires à un étudiant en STAPS. Qu'il soit technique ou vestimentaire, l'achat du matériel sportif par les universités représente un investissement durable et vital qui permettrait la suppression des frais illégaux.

### Un UFR qui garantit l'accès au matériel sportif : Cas de l'Université Aix-Marseille

À Marseille, le matériel sportif est constamment prêté dès l'arrivée à l'université. Chaque étudiant se voit confier du matériel personnel pour toutes les pratiques dites "polyvalentes". En revanche, pour les pratiques de spécialité, l'étudiant doit avoir son propre matériel, cette APSA étant pratiquée durant au moins 1 an et demi par l'étudiant et demandant un certain niveau.

Ainsi, pour les pratiques polyvalentes, le matériel est prêté pour la durée du cours (raquettes, gants de boxe...), mais également tout au long du semestre pour les équipements personnels tels que le kimono pour le judo ou les chaussons pour l'escalade. Les étudiants doivent simplement donner une caution en début de semestre qui leur est rendue lors de la remise du matériel à la fin du cycle de pratique.

Le fonctionnement de l'UFR STAPS de Marseille évite ainsi aux étudiants d'avoir des dépenses excessives dans l'achat d'équipements sportifs qui ne leur serviront que le temps de quelques séances de pratique : un système offrant la possibilité à tous les étudiants de pratiquer et d'avoir accès à la filière STAPS et de garantir l'égalité des chances tout en s'ancrant dans une logique de transition écologique par la réutilisation du matériel sur plusieurs années.



**L'ANESTAPS se bat au quotidien pour garantir l'accès à l'Enseignement Supérieur et l'égalité des chances à chaque jeune souhaitant évoluer dans le champ du sport.** Cependant, le coût engendré par le matériel sportif constitue un frein central. De plus, face aux enjeux environnementaux actuels, il est inacceptable que le matériel sportif soit acheté pour une pratique durant un semestre, sans réutilisation par la suite.

## **Le coût, un frein majeur à l'accès à la pratique sportive pour les étudiants**

La pratique d'activités physiques et sportives est centrale pour la bonne santé morale comme physique des étudiants. Néanmoins, cette pratique engendre un certain coût : la moitié des Français ont renoncé à leur pratique, car le coût devenait trop élevé au fil des années. **La pratique sportive constitue alors un luxe** qui, comme en témoigne Aelig, **n'est pas accessible à toute la population**, elle est d'ailleurs perçue comme tel par plus de 57% des Français.

La différence observable entre le coût de la rentrée entre un étudiant lambda et un étudiant STAPS (**augmentation de 17,40%**) met en exergue le poids financier du matériel sportif dans un budget étudiant. Le coût de la pratique sportive représente ainsi un frein majeur dans le développement de la pratique de la population étudiante. **Actuellement, chez les 14-18 ans, plus d'une personne sur deux est licenciée.**

**Chez les 19-25 ans, 14% de licenciés avec une perte de 76% du nombre de licenciés.**

Ce chiffre a pour principale cause l'entrée dans l'Enseignement Supérieur qui **représente le principal point de rupture à la pratique des jeunes**. Cette réalité résulte de nombreux facteurs freinant l'accès à l'activité physique et sportive malgré les bienfaits qu'elle procure.

*« Je faisais de la natation 6 ou 7 fois par semaine avant, j'ai tout arrêté déjà parce que je n'ai pas le temps avec le travail et le coût d'une licence sportive est juste inenvisageable. Le sport, c'est quelque chose qui te rend bien, c'est très compliqué de s'arrêter du jour au lendemain comme ça. » (A. M.)*





Bien que la très grande majorité des universités aient obtenu le label « *Génération 2024* » les poussant à mettre des initiatives favorisant le développement de la pratique sportive, à l'heure actuelle, aucun dispositif ambitieux venant réellement pallier les freins financiers à la pratique des étudiants n'est déployé. **La mise en place du Pass'Sport à destination des étudiants boursiers est un premier pas, leur offrant une possibilité de financer une partie ou l'intégralité d'une inscription dans une association sportive ou club sportif.**

**Ce dispositif exclut ici encore les étudiants issus des catégories socio-professionnelles moyennes-basses, pourtant tout autant concernés, c'est pourquoi l'ANESTAPS demande son ouverture à tous les étudiants sans condition.**

À l'aube des **Jeux Olympiques de Paris 2024**, faire de la France une nation sportive est un enjeu prédominant.

**Ainsi, l'ANESTAPS demande au gouvernement un investissement massif dans l'ESR pour permettre aux universités de mener des politiques ambitieuses en matière d'accès à la pratique chez les étudiants.**

Cet investissement serait notamment fléché vers les SUAPS, acteur central du développement de la pratique sportive des étudiants. Cela pourrait permettre d'avoir, d'une part, un impact bénéfique sur la population estudiantine, dans le cadre de leur pratique via les SUAPS. D'autre part, les UFR STAPS pourraient s'en saisir afin de pallier temporairement leur manque de moyen face aux besoins spécifiques de la filière. Ainsi, **le matériel des SUAPS serait mis à disposition pour la pratique des étudiants STAPS dans le cadre de la formation.** Cette mise à disposition temporaire ne doit pas venir combler la nécessité d'un investissement massif permettant aux UFR STAPS d'acquérir leur propre matériel, d'ainsi supprimer les frais illégaux et offrir des conditions de formation dignes.

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

### Un projet pour lever le frein financier d'accès à la pratique sportive à destination des étudiants : La Friperie Sport Planète

En tant qu'organisation de jeunesse, actrice de la démocratisation du sport durable pour toutes et tous, l'ANESTAPS agit concrètement sur les territoires pour lever les freins à la pratique sportive des étudiants. Notre solution pour répondre à l'ensemble de ces enjeux : **La Friperie Sport Planète**.



*« La demande à laquelle répond ce projet est nationale, on a tous des budgets très restreints en arrivant à la fac et c'est un soulagement financier de savoir qu'on a pas à déboursier 40€ à la rentrée pour pouvoir acheter une paire de baskets. » (J. B.)*

Ce projet permet à l'ensemble des étudiants de venir acheter du matériel sportif à bas prix et de seconde main tout en luttant contre la précarité des jeunes. Aujourd'hui, **3 friperies sont étendues sur trois campus différents, géré par les associations du réseau de l'ANESTAPS : Clermont-Ferrand, Marseille et Amiens**. Les Friperies Sport Planète sont également un moyen pour les jeunes de s'engager, leur permettant de développer des compétences spécifiques et complémentaires à celles acquises au sein de leur cursus universitaire.

*« Je sais qu'ils cherchent un service civique pour développer encore le projet. L'idée, ce serait de s'étendre à plus que juste aux étudiants STAPS, même si pour l'instant c'est nous qui sommes les plus touchés. » (J. B.)*



La friperie est un lieu qui s'inscrit dans **une dynamique d'économie sociale et solidaire, en relevant le défi**. Le défi d'une pratique sportive plus durable via le réemploi, la valorisation et la mise à disposition d'espaces de réparation de matériel sportif. De plus, les bénévoles et bénéficiaires sont sensibilisés aux enjeux environnementaux, via des ateliers ou temps de formations mis en place au sein des friperies sport planète.



« C'est bien qu'un projet comme ça se développe, en plus les friperies de façon globale s'inscrivent dans cette transition vers des achats plus écoresponsables, plus sains pour la planète. » (J. B.)

Ces articles proviennent principalement de la seconde main, autrement dit des collectes organisées par les associations en charge des Friperies, dans le but de lutter contre la précarité étudiante.

« Je suis allée à la friperie dans l'espoir de trouver un t-shirt, et j'étais ravie du prix, 2 € un t-shirt que j'aurais payé 20 euros dans le commerce. » (J. B.)

À long terme, les friperies mettront également en place des événements sportifs gratuits pour l'ensemble de leurs bénéficiaires. **Un guichet unique recensant l'ensemble des activités physiques et sportives du territoire** sera aussi mis en place afin de rendre visible et lisible l'offre de pratique pour l'ensemble des étudiants.

#### **EN BREF, L'ANESTAPS DEMANDE :**

- **Une refonte structurante du système de bourses sur critères sociaux et la mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes.**
- **Un investissement massif dans l'ESR afin de permettre une prise en charge complète des frais illégaux spécifiques à la filière STAPS.**
- **Un financement des universités leur permettant de mener des politiques ambitieuses en matière d'accès à la pratique sportives des étudiants, notamment via le financement des SUAPS.**
- **L'ouverture du Pass'Sport à tous les étudiants.**

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

## coût de la rentrée en STAPS

### MÉTHODOLOGIE DE CALCUL ET SOURCES

#### FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE :

- **Frais de scolarité**

- *Inscription* : **prix d'inscription en licence pour un étudiant non boursier.**

- *CVEC* : augmentation calculée en fonction de l'inflation.

- **Complémentaire santé** : Moyenne des frais de complémentaire santé « Essentielle LMDE » et équivalents dans les mutuelles régionales.

- **Assurance logement** : Moyenne des montants des assurances type "Essentielle" en région, par les mutuelles régionales (la LMDE ne propose plus d'assurance logement).

- **Frais d'agence** : Plafond prévu pour un logement de 20m<sup>2</sup> avec état des lieux. Moyenne pondérée en Régions, comprenant les régions tendues et non tendues, ne prenant pas en compte l'Île de France.

- **Matériel pédagogique général** : Coût moyen pour un matériel d'écriture, de fournitures diverses et d'un sac à dos. Prix moyen sur 10 valeurs d'entrée/milieu de gamme, de marque et discount sur Google Shopping.

- **Matériel spécifique à la formation STAPS** : Moyenne de certaines grandes enseignes sportives (*Déathlon, Go Sport et Intersport*) pour les différents groupements d'activités, sur des équipements premier prix.

#### FRAIS DE VIE COURANTE :

- **Loyers** : Moyenne pour un studio de 20 à 30 m<sup>2</sup> et un T2 de moins 30 m<sup>2</sup>, les deux formes de logement les plus utilisées avec l'outil LocService.

- **Repas RU** : Sont pris en compte 20 repas CROUS au prix du ticket RU pour les non boursiers (3,30€).



- **Consommable** : Pour calculer le montant IDF, l'écart de prix moyen entre la Région et l'IDF est appliqué.
  - **Alimentaire** : budget alimentaire pour les repas en dehors des 20 repas RU. Simulation d'un panier pour 30 petits déjeuners et 40 repas à partir du site consommateur "ooshop" (comparateur Carrefour).
  - **Équipements divers** : budgets informatiques (une mensualité d'un ordinateur à 300€ acheté à 0%), vêtements (1 ensemble), hygiène (un lot de "base") et entretien (produits) sur Jules et Google Shopping.
- **Téléphonie et internet** : pris en compte des abonnements mobile, fixe et internet, en faisant une moyenne entre Free, SFR et Orange.
- **Loisir** : un montant concernant l'achat d'œuvres littéraires (2 livres par mois au prix de 11€ moyen) et un montant sur les sorties (selon l'Enquête OVE 2016).
- **Transport** : prise en compte de 5 allers-retours de 28 km par mois ainsi qu'un abonnement de transports en commun au tarif étudiant. Données calculées selon le barème d'indemnités kilométriques 2020 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

## ANNEXE : BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- Indicateur du Coût de la rentrée - FAGE
- Décathlon : <https://www.decathlon.fr/>
- Go Sport : <https://www.go-sport.com/>
- Intersport : <https://www.intersport.fr/>

# L'INDICATEUR DE L'ANESTAPS

coût de la rentrée en STAPS

## CONTACTS

### Marie Ruaud

Vice-Présidente en charge de la stratégie de communication

et des relations presse

[marie.ruaud@anestaps.org](mailto:marie.ruaud@anestaps.org)

**06 69 77 70 97**



### Maëlle Nizan

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales

[maelle.nizan@anestaps.org](mailto:maelle.nizan@anestaps.org)

